

GUIDE DE L'EXPOSANT



2^{ème} Salon
des Maires et des Elus
Haute-Saône



Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité
Élus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités

Ce guide est édité afin de faciliter votre installation au salon et vos donner toutes les informations pratiques nécessaires à votre participation.

INFORMATIONS PRATIQUES AMENAGEMENTS DU STAND

VOS CONTACTS TECHNIQUES

Marie DEVILLE
technique1@ap-media.fr
☎ 07 61 65 58 35

Thomas VANHERSECKE
t.vanhersecke@ap-media.fr
☎ 07 68 54 40 84

L'équipe AP Média se tient bien sûr à votre disposition pendant le salon



SOMMAIRE

INFORMATIONS PRATIQUES..... 3

HORAIRE D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE.....	3
ACCÈS EXPOSANTS.....	4
SERVICES SUR LE SALON.....	4

AMENAGEMENTS DU STAND..... 5

STAND CLE EN MAIN.....	5
STAND NU.....	5
COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE.....	6
COMMISSION DE SECURITE.....	6
GARDIENNAGE.....	6

INFORMATIONS PRATIQUES

HORAIRES D'INSTALLATION ET DE DEMONTAGE

Dates	Installation exposants	Accueil des exposants	Ouverture du salon au public	Démontage exposants
27 mars 2025	14h00 -19h00*			
28 mars 2025		A partir de 7h30	9h00 – 17h00	17h00 – 21h00

* Si vous faites appel à un standiste et que le délai est trop court, merci de nous en informer

LIVRAISON DE COLIS ET MATERIEL

- **Livraison uniquement les mercredi 26 & jeudi 27 Mars 2025 de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 18h00.**
- Chaque colis devra porter l'étiquette fournie ci-dessous dûment complétée.
- Si le matériel doit être récupéré, l'enlèvement par transporteur devra se faire le soir du démontage. Le parc des expositions ne dispose pas d'alvéoles de stockage

ETIQUETTE DE LIVRAISON

 <p>2^{ème} Salon des Maires et des Elus Haute-Saône</p> <p>Maires • Adjointes • Conseillers • Présidents d'intercommunalité Elus locaux • Décideurs publics • Agents des collectivités</p>	<p>PARC EXPO 70 - VESOUL VENDREDI 28 MARS 2025</p> 
Adresse de livraison	
Destinataire (Nom - Prénom) : A renseigner.	
Chez :	
ParcExpo70 – Parc des Expositions de Vesoul 1 Rue Victor Dollé, 70000 VESOUL	
Informations obligatoires	
Manifestation : SALON DES MAIRES DE LA HAUTE-SAONE – 28 mars 2025	
Espace, salle, stand où la livraison doit être effectuée :	
Nom du stand : A renseigner.	
N° du stand : A renseigner.	
Responsable du stand : A renseigner.	
Tél (mobile de préférence) : A renseigner.	

AP Média ou Le ParcExpo70 ne peuvent être tenus responsables en cas de casse / vol. Aucune des deux structures ne se chargera des frais de réception, dédouanement ou autre (port payé).
Il faudra veiller à bien identifier et sécuriser votre matériel.

ACCÈS EXPOSANTS

ParcExpo70 - Parc des Expositions de Vesoul 1 Rue Victor Dollé, 70000 VESOUL

Les véhicules devront stationner sur le parking du Parc des Expos et sur les places tout situées tout autour

***Il est strictement interdit de se garer devant les issues de secours.
Merci de bien respecter les emplacements de stationnement afin de ne pas gêner l'accès
des autres véhicules.***



**Pensez à imprimer votre badge exposant (à faire sur le site internet) et le présenter lors de votre entrée dans l'enceinte.
Des cordons et des pochettes vous seront remis à l'accueil du salon.**

SERVICES SUR LE SALON

- **WIFI**

Connexion Wifi disponible à la demande le jour du salon.

- **RESTAURATION**

Vous avez la possibilité de commander une prestation cocktail auprès du traiteur officiel du salon. Elle vous sera livrée directement sur votre stand, le vendredi 28 mars 2025 avant 12h00.

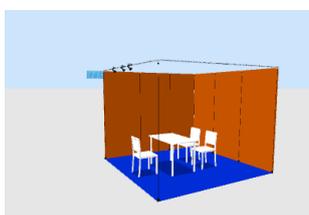
Un point restauration payant (voir plan) sera également à votre disposition pour vous permettre de vous restaurer sur le salon.

PAROTY EVENT a été retenu comme traiteur officiel du salon. Vous pouvez les contacter afin qu'ils vous fassent des propositions sur mesure au 06 79 67 26 78 ou par e-mail : event@paroty.fr

AMENAGEMENTS DU STAND

STAND CLE EN MAIN

L'organisateur met à la disposition des exposants des cloisons de stand en bon état. Afin de maintenir la qualité de ce matériel, l'exposant ne doit pas utiliser d'autres accroches que des cimaises, des chaînettes et crochets, de la patafix ou du scotch (non fournis par l'organisateur).



Exemple d'un stand de 9m²

A chaque superficie de stand correspond un équipement

Surfaces stand	Dotation(s)	Rampe(s) de spots
9m ² > 12m ²	1	1
18m ²	2	2
27m ²	3	3
36m ²	4	4

Composition de mon stand équipé :

- **Cloisons** de mitoyenneté, couleur blanc (hauteur 2,50m), **traverse de façade** en structure gris foncé,
- **Enseigne drapeau** double face 30*40cm,
- Accès pour **alimentation électrique**, **prévoir des rallonges (non fournies par l'organisateur)**,
- **Moquette** sur les stands (enlèvement du polyane à votre charge le jour de votre installation),
- **1 dotation mobilier** comprenant : 1 table rectangulaire (L : 1.20 x H : 0,75 x P : 0,65) + 3 chaises + 1 corbeille. **Si vous souhaitez installer votre propre mobilier, nous pouvons enlever la dotation fournie avec votre stand. Merci de l'indiquer dans les documents à remplir « Descriptif de stand ».**

STAND NU

Le stand nu est livré avec un accès électrique et moquette **mais sans enseigne, sans cloisons, sans mobilier, sans spots lumineux (à votre charge)**.

Tout aménagement de stand dépassant une hauteur de 2,50 mètres doit être soumis à l'approbation de l'organisateur du salon, nous faire parvenir un plan décorateur.

IMPORTANT : Aucun élément de décoration (cloison, mobilier, affiche, enseigne...) ne doit dépasser les limites du stand matérialisé au sol par la moquette ou les structures du stand. Il est strictement interdit de clouer, visser et coller sur les cloisons des stands et les aménagements chapiteau. Toute réparation consécutive à une dégradation constatée sera intégralement facturée au titulaire du stand.

COMMANDE MOBILIER SUPPLEMENTAIRE



CHANGEMENT DE PRESTATAIRE MOBILIER EN 2025



Pour toute commande de mobilier supplémentaire, celle-ci passe directement par notre nouveau prestataire **ALIANCE MOBILIER**. Rendez-vous sur leur site : <https://aliance-mobilier.com/fr/>

Sélectionnez le mobilier que vous souhaitez dans votre panier, créez votre compte et validez votre commande.

Pour toute question n'hésitez pas à contacter directement **ALIANCE MOBILIER** par email : radv@aliance-mobilier.com ou par téléphone au **06 07 29 12 79** ou **05 61 39 16 56**.

COMMISSION DE SECURITE

Passage de la commission de sécurité, le **Judi 27 mars 2025**. Les aménagements doivent être terminés. Présence obligatoire du responsable de votre stand si vous exposez des produits dangereux. Le chargé de sécurité du salon examinera la conformité de votre stand.

Les exposants devront lui fournir les procès-verbaux de classement au feu des matériaux de décoration utilisés et de montage de stand si fait par un standiste.

GARDIENNAGE

L'organisateur se charge de la surveillance générale du salon dans les meilleures conditions mais il s'agit d'une obligation de moyens et non de résultat. La surveillance des aménagements des stands demeure sous la **responsabilité exclusive de l'exposant** (ne laisser aucun objet de valeur en dehors des heures d'ouverture, être particulièrement vigilant durant les périodes de montage et de démontage des stands).